

République Française Département du Nord

Technique
GB/DB/JNM/GP
N°2018-107

Ville de Vieux-Condé

## ARRETE DU MAIRE

Arrêté réglementant temporairement l'utilisation d'artifices dits de divertissement et d'articles pyrotechniques et aérosols de tout type lors du carnaval et la fête de nuit.

## Le Maire de la ville de Vieux-Condé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2211-1, L2212-1 à L2212-5 et L2213-1 à L2213-6 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation et de stationnement et les articles L.2542-2, L.2542-3 et L.2542-10 relatifs aux pouvoirs généraux de Police du Maire,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 24 novembre 1967,

Vu le Code Pénal, notamment son article R.610-5,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R.417-6, R.417-10, et L.325-1, L.325-13,

Vu l'arrêté du Maire du 20 avril 2016, n°2016-43 portant organisation générale de la police municipale,

Vu le Code de l'Environnement, notamment l'article L.557-1 et suivants ;

Vu le Code Pénal et notamment son article 322-11-1;

Vu la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 modifiée relative à l'état d'urgence, notamment son article 11-1;

**Vu** la loi n° 2015-1501 du 20 novembre 2015 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 03 avril 1955 relative à l'état d'urgence et renforçant l'efficacité de ses dispositions ;

Vu le décret n° 90-897 du 1<sup>er</sup> octobre 1990 portant réglementation des artifices de divertissement;

Vu le décret n° 2010-455 du 4 mai 2010 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs ;

Vu le décret n° 2015-799 du 1<sup>er</sup> juillet 2015 relatif aux produits et équipements à risque ;

Vu le décret n° 2015-1475 du 14 novembre 2015 portant application de la loi n° 55-385 du 03 avril 1955 modifiée instituant l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire national ;

Considérant le risque important d'atteinte à la sécurité et à l'ordre public lié à l'aggravation de la menace terroriste sur l'ensemble du territoire national, notamment à la suite des attentats perpétrés le 13 novembre 2015 ;

1, rue André Michel - 59690 VIEUX CONDÉ Tél. : 03 27 21 87 00 - Fax : 03 27 21 87 12

E-mail: mairie@ville-vieux-conde.fr Site: www.ville-vieux-conde.fr

